

Je planifie mon déménagement

Vous avez déterminé une date pour emménager dans votre nouveau domicile: félicitations!

Voici quelques pistes d'éléments à orchestrer en vue du jour J.

Avant de poursuivre votre lecture, sachez que ce document contient énormément d'informations. N'ayez crainte et prenez seulement ce qui convient à votre situation. Bonne lecture!

Étape préliminaire – Établissez votre budget

Un déménagement vient avec son lot de dépenses.

- Combien pouvez-vous débourser ou combien devez-vous économiser pour payer une compagnie de déménagement, les boîtes, le matériel d'emballage et autres essentiels?
- Si vous optez pour la location d'un camion, avez-vous aussi prévu l'achat de repas et de rafraîchissements pour les personnes qui vous aideront, les équipements de déménagement (sangles, couvertures, plateforme sur roulettes, diable de transport, etc.), ainsi que le plein d'essence pour le véhicule de location?

Les prochaines étapes vous aideront à identifier les coûts potentiels pour mieux établir votre budget.

Étape 1 – Choisissez et réservez des services de déménagement

Vous avez avisé votre propriétaire de votre départ ou avez finalement vendu votre maison: un grand pas de fait, félicitations!

Vous devez maintenant choisir une entreprise de déménagement. Selon CAA Québec, il est conseillé de réserver ce type de services de **quatre à six mois avant la date où vous prévoyez d'emménager**.

Évitez autant que possible la période de pointe des déménagements qui se situe entre le 15 juin et le 15 juillet et plus particulièrement les 24 juin et 1er juillet, où les prix doublent pratiquement.

Évaluez globalement ce que vous aurez à déménager

En vieillissant, il est fréquent de réduire la taille de son habitation et de devoir se départir de nombreux meubles et articles dont vous n'aurez plus besoin.

Par exemple, si vous vivez dans une maison unifamiliale et que vous déménagez dans un appartement, il y a fort à parier que l'étape du délestage sera nécessaire; ce sujet sera traité à l'étape 2 de ce document.

Identifiez les informations à communiquer lors du processus de soumission

Plus vos indications seront **précises**, plus l'évaluation effectuée par différentes entreprises de déménagement risque d'être **réaliste**, ce qui vous évitera des surprises le jour du déménagement:

- Le type d'habitation que vous quittez et celui où vous vous dirigez;
- La superficie et/ou le nombre de pièces;
- L'étage du logement, l'accès à un ascenseur et à un stationnement;
- La possession d'instruments de musique, de meubles ou d'articles qui exigent une attention particulière;
- L'adresse de départ et d'arrivée pour évaluer la distance à parcourir.

Trouvez les services d'une entreprise de déménagement certifiée

Vérifiez si l'entreprise:

- Est bien établie et a pignon sur rue;
- Détient des assurances valides (assurances de base pour les articles déménagés et assurances responsabilité civile);
- A un statut légal au Québec et si elle a reçu des demandes de recours légaux auprès de l'Office de la protection du consommateur: <https://www.opc.gouv.qc.ca/se-reseigner/>

Bon à savoir

Méfiez-vous des entreprises n'offrant qu'un simple numéro de téléphone ou des tarifs très bas. Rien ne garantit leur présence lors du fameux jour J. Exigez un **contrat écrit** auprès de l'entreprise sélectionnée qui inclut votre nom et votre adresse, la date de signature du contrat et tous les renseignements obligatoires que l'entreprise doit vous fournir avant de conclure une entente.

Consultez le site de l'Office de la protection du consommateur pour plus d'informations: <https://www.opc.gouv.qc.ca/consommateur/bien-service/habitation-renovation/demenagement/conseils/demander-un-contrat/>



Ayez en main deux ou trois soumissions avant de prendre votre décision

Voici une grille de comparaison des entreprises de déménagement pour vous aider à récolter les informations pour évaluer les services et faire un choix éclairé.

SOUMISSION	#1	#2	#3
Nom de l'entreprise			
Coordonnées			
Réputation/ Statut légal			
Assurances			
Prix de l'heure			
Prix de l'heure (journée ou période populaire)			
Nombre d'employé(e)s (idéalement trois)			
Inclusion (couvertures, housses, etc.)			
Minimum d'heures et temps de transport			
Dépôt requis			
Modes de paiement			

Bon à savoir

Une entreprise de déménagement est dans son droit de demander un paiement avant la livraison. Cependant, il n'est pas recommandé de faire un dépôt de plus de 10% du prix total estimé. De plus, les prix varient selon un tarif horaire qui peut différer selon la région et s'il s'agit d'un déménagement local ou non (par exemple, pour une distance de 50 km ou moins). Plus vous fournissez de détails, plus l'estimation sera précise et vous aurez une meilleure idée du tarif.

Consultez le site du gouvernement du Canada pour plus d'informations: <https://ised-isde.canada.ca/site/bureau-consommation/fr/achat-location-darticles-couteux/conseils-demenagement/conseils-demenagement>

Psst!

Vous déménagez dans une autre région ou province?

Ne tardez pas à en informer vos professionnelles et professionnels de la santé!

Discutez **le plus rapidement possible** avec votre médecin, dentiste, pharmacienne ou pharmacien et autre spécialiste de la santé qui vous voient régulièrement. Vous pourrez ainsi identifier les pistes de suivi et les procédures de transfert de dossier. Ces personnes sont de précieuses ressources, aussi bien vous assurer d'avoir un suivi dans votre nouvelle région.



Étape 2 – Faites l'inventaire de vos biens et le tri de vos possessions

Reportez-vous à la [thématique du grand ménage](#) pour cette étape.

Certaines personnes voudront peut-être choisir une option temporaire et entreposer des meubles et autres articles dans un entrepôt. Cette solution peut être onéreuse et nécessite un deuxième arrêt pour l'entreprise de déménagement, mais elle peut être une option fort intéressante pour prendre une décision éclairée ou vous faire à l'idée que certains souvenirs ne vous suivront pas dans votre nouveau milieu de vie.

Cet [article](#) de la revue « Protégez-vous » peut vous aider à choisir votre entrepôt, mais attention, les prix ne sont plus d'actualité.

Si l'usage d'un entrepôt n'est pas une option pour vous, questionnez votre entourage à savoir si certaines personnes aimeraient conserver des objets. Vous pouvez aussi organiser une vente-débarras ou faire un don auprès d'un organisme communautaire ou d'une friperie de votre quartier.

Étape 3 – Faites vos boîtes

En faisant l'inventaire de vos biens, vous savez maintenant ce que vous allez apporter dans votre nouveau domicile. Prenez-vous quelques mois à l'avance afin d'amasser du matériel pour emballer vos effets personnels (boîtes, sacs, papier journal, ruban adhésif, étiquettes, etc.)

Ce qui sert occasionnellement

Quelques semaines avant votre déménagement, vous pourriez emballer ce qui sert rarement, mais qui doit être déménagé. Vous pouvez, par exemple, emballer à l'aide de couvertures ou de papier journal les objets plus fragiles comme la vaisselle ou les bibelots. Pour vous aider à vous rappeler le contenu des boîtes, identifiez ce qui se trouve à l'intérieur de celles-ci à l'aide d'un marqueur. Chose certaine, plus vous vous y prenez d'avance, plus vous risquez de réduire le niveau de stress à l'approche du jour J.

Ce qui sert régulièrement

Environ deux semaines avant le déménagement, vous pourriez emballer de ce qui sert plus régulièrement pour ne garder que ce qui est utilisé quotidiennement. Évidemment, ceci est à titre indicatif. Ajustez-vous selon votre niveau d'énergie et l'espace que vous avez pour rester en sécurité dans votre domicile jusqu'au déménagement. La veille de celui-ci, videz et nettoyez le réfrigérateur et le congélateur. Placez tous vos aliments dans des glacières hermétiques afin de les conserver au frais.

Étape 4 – Faites vos changements d'adresse

Les fameux changements d'adresse: une étape que l'on tarde à faire, mais ô combien importante! Selon CAA Québec, il est recommandé de faire ses changements d'adresse de **quatre à six semaines avant la date du déménagement**.

- Vous devez d'abord aviser **Postes Canada** afin que votre courrier soit réacheminé à la bonne adresse. Pour cela, il vous faut utiliser le service de réacheminement du courrier. Vous pouvez l'acheter directement en ligne ou vous rendre à l'un des bureaux de Postes Canada. Pour plus d'informations, consultez [le site de Postes Canada](#).
- Assurez-vous de réaliser les changements pour chacune de vos cartes (permis de conduire, certificat d'immatriculation, assurance maladie, etc.). Le **Service québécois de changement d'adresse (SQCA)** a développé un [site Internet](#) qui vous permet en une seule démarche de transmettre votre changement d'adresse à **six ministères et organismes différents**. Pour toute question, composez le 1 877 644-4545.
- Les entreprises vous fournissant des services et des abonnements, votre institution financière et tout autre établissement nécessitant votre adresse doivent aussi être informés de ce changement. Pour ne rien oublier, **identifiez tous les envois postaux qui vous sont acheminés quelques mois à l'avance**.

Étape 5 – Planifiez les branchements et les transferts de services

Contactez les entreprises qui vous fournissent des services de **quatre à six semaines** avant votre déménagement afin de confirmer la date de votre départ et celle de votre arrivée à votre nouvelle demeure.

Si vous avez accès au lieu avant le jour du déménagement, voyez si l'équipe de soutien technique peut réaliser les branchements avant que vous y emménagiez. Ce sera plus simple pour elle et plus agréable pour vous.

Étape 6 – Demandez l'aide de votre entourage

Les tâches à réaliser avant, pendant et après le déménagement vous submergent? **Osez demander de l'aide** pour effectuer le ménage, accompagner l'entreprise de déménagement et préparer les repas durant le déménagement et les jours suivants.

Même les esprits les plus jeunes et fougueux ne refusent pas un petit coup de main lors de ces événements! Vous avez peur de déranger? Offrez à vos proches une bonne pizza en guise de repas: un classique québécois toujours apprécié!

Étape 7 – Le jour J

Si vous avez retenu les services d'une entreprise de déménagement, prenez le temps de **vérifier l'état de vos meubles** avant de signer une facture et de faire le versement final. Est-ce que certains d'entre eux sont abîmés? Est-ce que tous les meubles et articles ont bien été déménagés? Dans le cas contraire, toute réclamation doit être faite par écrit à l'entreprise de déménagement.

Prenez le temps de **placer les articles essentiels** et de **brancher les électroménagers**. Ne vous acharnez pas sur le ménage lors de cette journée.

Et puis après? Asseyez-vous et relaxez! Cette journée est fort stressante: profitez de votre nouvelle demeure, le reste peut attendre!

Sources:

1. Moving Waldo (2023). Aide-mémoire pour emménager dans une résidence pour aînés. Repéré à l'adresse suivante : <https://movingwaldo.com/wp-content/uploads/2021/10/Residence-Checklist-FR.pdf>
2. Kangalou (2023). La checklist idéale pour déménager comme un pro ! Repéré à l'adresse suivante : <https://www.kangalou.com/blog/fr/checklist-pour-demenager-comme-un-pro/>
3. Société d'habitation du Québec (2023). Conseils pour un déménagement réussi. Repéré à l'adresse suivante : http://www.habitation.gouv.qc.ca/en_vedette/besoin_dun_logement_on_est_la_pour_vous_aider/demenagement.html
4. La Presse (2007). Guide pratique du déménagement. Repéré à l'adresse suivante : <https://www.lapresse.ca/maison/immobilier/demenagement/200606/28/01-869246-guide-pratique-du-demenagement.php>
5. Association automobile canadienne du Québec (CAA-Québec) (2023). Pour un déménagement réussi. Repéré à l'adresse suivante : <https://www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/pour-un-demenagement-reussi/>